

MAIS AU FINAL, NI OBJECTIFS, NI ENGAGEMENTS PRECIS POUR REVENIR A DES DENSITES DE CERVIDES COMPATIBLES AVEC LE NECESSAIRE RENOUVELLEMENT DE LA FORET.

- ➔ Alors qu'aujourd'hui, près de la moitié des forêts du département du Bas-Rhin se situent dans des zones identifiées par le projet de Programme Régional Forêt Bois du Grand Est en déséquilibre forêt-gibier avéré (zones dites « à enjeux »),
- ➔ alors que nous devons depuis peu faire face au défi de la replantation ou la régénération des forêts touchés par de nombreuses crises sanitaires (scolytes sur l'Epicéa, dépérissement du Sapin, chalarose du Frêne, dépérissement du Hêtre...)

le nouveau schéma arrêté ne prévoit aucun objectif chiffré de retour à l'équilibre de ces zones et encore moins les moyens précis pour y parvenir.

Pour toutes ces raisons, il aurait été irresponsable d'accepter des règles de chasse qui ne soient pas en rupture avec les pratiques du passé. Ces dernières n'ayant apporté aucune amélioration significative de la situation ces six dernières années.

Ainsi aujourd'hui, sauf à avoir sur votre territoire un chasseur à l'écoute et prenant en compte vos attentes, vous avez, au travers de votre pouvoir d'interdire l'agrainage, une possibilité de prouver votre mécontentement et de témoigner de notre volonté à tous de revenir à des pratiques de chasse plus respectueuses de la forêt.

Nous vous solliciterons également prochainement pour vous demander de nous informer de manière simple rapide et sans frais de l'ampleur des dégâts que vous subissez et les protections que vous devez mettre en place pour vous en protéger. Autant d'informations nécessaires pour montrer aux chasseurs les difficultés que vous rencontrez sur le terrain.

Restant à votre écoute, je vous prie d'accepter mes meilleurs sentiments.

Votre dévoué.

Vincent OTT

Président